

## Information aux opérateurs qui importent ou mettent sur le marché des piments provenant du Sénégal

28/02/2025

L'AFSCA constate actuellement lors de ses contrôles un nombre important de non-conformités aux limites maximales en résidus (LMR) de pesticides dans les **piments** provenant du **Sénégal**. Les dépassements de LMR concernent des substances insecticides et acaricides.

Les lots de piments non-conformes présentaient dans plusieurs cas un risque potentiel sérieux pour la santé et ont été notifiés dans le système d'alerte européen RASFF<sup>1</sup>.

Les opérateurs qui importent ou mettent sur le marché belge ou européen des piments provenant du Sénégal sont invités à porter une attention particulière à ces produits dans le cadre de leur autocontrôle afin de garantir la mise sur le marché de produits qui respectent les [LMR européennes](#).

Produits concernés : **Piments (frais)**

Origine : **Sénégal**

Résidus problématiques et LMR applicables dans l'UE :

Résidus	LMR
Chlorpyriphos-methyl	0,01 mg/kg
Chlorpyriphos	0,01 mg/kg
Profenofos	3 mg/kg
Lambda-cyhalothrin	0,01 mg/kg
Oxamyl	0,001 mg/kg
Clothianidin	0,04 mg/kg
Etoxazole	0,01 mg/kg

Référence des notifications RASFF : 2025.1309, 2025.1217, 2025.1210, 2025.1079, 2025.1003 et 2025.0339

<sup>1</sup> <https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/screen/search>